Conseil
des universités

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION CONCERNANT LE PROGRAMME CONJOINT DE MAÎTRISE EN GESTION DE PROJET DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, APPROUVÉ À TITRE EXPÉRIMENTAL EN 1976.

Avis no 84.3
Dépôt légal - 4e trimestre
ISSN - 0709-3985
Ste-Foy, le 18 octobre 1984.

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

1.1 Nom du programme: Maîtrise en gestion de projet

1.2 Appellation et abréviation du grade: Maître ès sciences (M.Sc.)

1.3 Nom de l'établissement: Université du Québec
(Il s'agit d'un programme offert conjointement par l'UQAM, l'UQTR, l'UQAC et l'UQAH).

2. HISTORIQUE DU DOSSIER

2.1 Approbation du programme en 1976

Dans son avis no 75.23, daté du 18 juin 1976, le Conseil des universités recommanda au ministre responsable de l'enseignement post-secondaire d'autoriser l'Université du Québec à implanter un programme (géré conjointement) de maîtrise en gestion de projet à l'UQAM et à l'UQTR, pour une période expérimentale de trois ans. Le ministre ayant suivi cet avis, le programme commença à être offert à compter de janvier 1977[1].

2.2 Première réévaluation du programme en 1981-82

Le 16 juin 1982, à l'issue de la réévaluation du programme effectuée tel que prévu après trois ans de fonctionnement, le Conseil des uni-

---

1 Il faut préciser qu'après l'implantation du nouveau programme à l'UQTR en janvier 1977, l'UQAC s'intégrait au programme conjoint en commençant à l'offrir à la même date que l'UQAM, soit à compter de l'automne 1977, et que l'UQAH venait se joindre aux trois autres unités constituantes à partir de l'automne 1978.

versités recommandait dans son avis no 81.19 de maintenir, pendant deux années supplémentaires, le caractère expérimental rattaché à cette maîtrise lors de son approbation.

Le Conseil prit cette décision car "... un certain flottement au niveau des objectifs du programme, en même temps qu'un élargissement des conditions d'admission"[1] avait été diagnostiqué lors de la longue réévaluation du programme, entreprise dès le printemps 1981 sur réception d'un rapport soumis par l'Université du Québec et ayant nécessité l'envoi d'un comité visiteur sur les lieux en mai 1982.

En effet, le Conseil soulignait dans son avis que ce flottement "...risque de faire perdre au programme son caractère spécifique, ce qui, en tout cas, lui conférait un intérêt particulier au moment de sa création, c'est-à-dire l'accent mis sur la gestion de projets d'envergure, aux retombées étendues, nécessitant une planification soignée et la prise en considération de multiples variables."

C'est pourquoi, le Conseil estimait que l'Université du Québec devait "..lever les ambiguïtés qui ont été observées quant à la nature et au caractère du programme." En vertu de quoi, il invitait l'Université du Québec à s'en tenir "...aux objectifs et conditions d'admission qui prévalaient lors de la mise en oeuvre du programme".

Le Conseil ajoutait que si l'Université du Québec jugeait plus opportun, "... en raison des besoins qu'elle perçoit ou de l'état de ses

---

1 Cette citation, de même que toutes celles qui suivront dans cette section 2.2, sont extraites de l'avis du Conseil des universités no 81.19.

ressources... de procéder à des modifications de l'orientation même de son programme, de façon par exemple à l'ouvrir à des clientèles plus larges, à le rendre moins spécialisé", elle devrait alors lui soumettre un nouveau dossier qui serait évalué "...de la même façon que tout autre nouveau programme."

3. REEVALUATION FINALE DU PROGRAMME EN 1984

En juillet 1984, à l'expiration de la période expérimentale prolongée, imposée à la maîtrise en gestion de projet par le Conseil des universités, l'Université du Québec transmit le rapport d'évolution requis au Comité des programmes. Celui-ci fut en mesure de procéder à la réévaluation du programme lors de sa séance de septembre 1984 et les paragraphes qui suivent se proposent d'exposer les résultats de cette réévaluation.

3.1 Maintien des objectifs et resserrement des conditions d'admission

Selon les informations contenues dans le rapport, il ne fait pas de doute que l'Université du Québec a choisi le premier terme de l'alternative qui lui a été proposée par le Conseil dans son avis de 1982, à savoir la maîtrise en gestion de projets d'envergure, depuis la phase d'études de rentabilité jusqu'à la dernière phase de réalisation, destinée en priorité aux diplômés en sciences appliquées, tel que prévu dans le projet approuvé au départ par le Conseil en 1976, plutôt qu'une maîtrise de gestion par projet, ouverte à un large éventail de candidats, telle qu'elle semblait se dessiner dans le rapport d'évolution transmis en 1981.

En effet, l'édition 1983-84 de l'annuaire de l'Université du Québec reprend intégralement les objectifs annoncés dans le projet original. Cette volonté se traduit par le maintien des conditions d'admission originales et surtout par le resserrement des règlements en régissant l'application. En effet, d'après une résolution adoptée en mars 1983 et annexée

au rapport d'évolution de 1984, d'une part les candidats diplômés en sciences appliquées sont privilégiés par rapport à ceux qui le sont en sciences administratives, en informatique ou en sciences pures et, d'autre part, les autres candidats sont évalués plus sévèrement avant d'être admis.

Les statistiques concernant les admissions au programme à la session d'automne 1983, incluses dans le rapport d'évolution de 1984, témoignent du caractère désormais plus sélectif de la politique d'admission. Par exemple:

- sur 235 candidatures reçues, 116 seulement, soit approximativement 50%, ont été retenues;

- comparativement à la situation ayant prévalu à l'automne 1980 (pour laquelle les titres d'admission étaient précisés dans le rapport d'évolution de 1981), la proportion des candidats admis avec un diplôme en génie par rapport au total des admis, est passée de 30% (27/90) à 41% (48/116).

3.2 Autres éléments positifs se dégageant du rapport d'évolution de 1984

L'examen du rapport d'évolution de 1984 a mis en évidence plusieurs autres points positifs, en particulier ceux-ci: maintien des inscriptions à un bon niveau, progression spectaculaire de la production de diplômés, équilibre de la proportion des étudiants provenant du secteur privé par rapport à ceux issus du secteur public, meilleur encadrement des étudiants à l'occasion des travaux dirigés, développement de la recherche en matière de gestion de projets.

Le bon niveau des inscriptions déjà présent dans le rapport d'évolution de 1981, 252 inscrits à la session d'automne 1980, s'est maintenu avec:

- 243 inscrits à la session d'automne 1981,
- 231 inscrits à la session d'automne 1982,
- 254 inscrits à la session d'automne 1983.

Qui plus est, il est indiqué qu'en raison d'une demande très forte les autorités de l'UQAM ont décidé de doubler la cohorte annuelle des admissions possibles à ce programme dans le cas de leur établissement. Il est également mentionné qu'une cinquième unité constituante étudie la possibilité de s'associer au programme, déjà offert, rappelons-le, par l'UQTR, l'UQAM, l'UQAC et l'UQAH.

Le nombre de diplômés a connu une progression tout à fait remarquable entre les deux rapports d'évolution, puisqu'en juin 1984 le programme avait déjà délivré 102 diplômes contre seulement 3 en décembre 1980.

Selon les statistiques concernant les admissions à la session d'automne 1983, la ventilation des étudiants admis selon leur secteur d'activité de provenance révèle un équilibre de bon aloi entre le secteur public et le secteur privé:

- secteur privé: 47.4% des étudiants admis (55/116);
- secteur para-public: 32% des étudiants admis (37/116);
- secteur public: 20.6% des étudiants admis (24/116).

En réponse à l'une des critiques contenues dans le rapport du comité visiteur sur lequel s'est appuyé le Conseil pour formuler son avis de juin 1982 ayant prolongé la période expérimentale du programme, un certain

nombre de mesures ont été prises de manière à permettre un meilleur encadrement des étudiants dans le cadre des travaux dirigés prévus au programme (12 cr. sur un total de 45). C'est ainsi qu'une résolution a été adoptée en janvier 1984 qui prévoit des critères plus stricts à respecter pour l'acceptation d'un professeur comme directeur du comité de supervision d'un travail dirigé; ces critères, notamment, prennent en considération l'expérience en gestion de projets du professeur. De même, dorénavant ce comité de supervision comprend systématiquement une personne de l'extérieur devant être familière avec l'environnement dans lequel le projet est réalisé et devant jouir d'une expérience reconnue en gestion de projets. Le tableau récapitulatif des diplômés du programme ayant présenté des travaux dirigés au 24 février 1984, révèle d'ailleurs la présence d'un tel consultant externe dans le cas de la quasi totalité des quelques 80 T.D. énumérés.

Enfin, le rapport d'évolution fait état du développement de la recherche dans le domaine de la gestion de projets, recherche qui avait été quelque peu laissée de côté lors de la phase d'élaboration et de mise en place du programme. C'est ainsi, entre autres, qu'un colloque a été organisé en novembre 1981 sur cette question par les responsables du programme, que deux projets de recherche sont en cours et qu'a été mis sur pied un centre de documentation par microfiches rendant accessible à tous les professeurs et étudiants du programme le contenu des travaux dirigés, des actes des colloques sur la gestion de projets et des principales publications reliées à la gestion de projets.

3.3 Conclusion du Comité des programmes

Selon le Comité des programmes l'Université du Québec s'est parfaitement conformée aux demandes contenues dans l'avis du Conseil des univer-

sités de juin 1982, à savoir le respect des objectifs annoncés lors de l'acceptation du programme en 1976 et le resserrement correspondant des conditions d'admission de manière à former les étudiants à l'administration de projets d'envergure, de la phase initiale jusqu'à la phase finale de réalisation, plutôt qu'à produire des généralistes de la gestion par projet. Il estime que le rapport d'évolution transmis en 1984 démontre que le programme s'est amélioré sur nombre d'autres points par rapport à la situation révélée par le rapport d'évolution de 1981 et que le programme a maintenant atteint son régime de croisière. C'est pourquoi le Comité ne voit aucun inconvénient à ce que soit levé le caractère expérimental rattaché au programme depuis son approbation par le Conseil en 1976.

4. RECOMMANDATION DU CONSEIL DES UNIVERSITES

Le Conseil des universités fait sienne l'évaluation du Comité des programmes, et en conséquence approuve la recommandation suivante:

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 75.83 (18 juin 1976) ayant recommandé au ministre responsable de l'enseignement post-secondaire d'autoriser l'Université du Québec à implanter un programme conjoint de maîtrise en gestion de projet pour une période expérimentale de trois (3) ans;

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 81.19 (18 juin 1982) ayant recommandé le maintien, pour une période de deux (2) ans, du caractère expérimental rattaché à ladite maîtrise en gestion de projet lors de son approbation en 1976;

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec, en juillet 1984, du rapport d'évolution requis au terme de la seconde période expéri-

mentale imposée à son programme de maîtrise en gestion de projet par le Conseil des universités;

CONSIDERANT les mesures satisfaisantes, telles que révélées par ledit rapport d'évolution, prises par l'Université du Québec pour se conformer aux deux attentes principales exprimées par le Conseil des universités dans son avis no 81.19, à savoir le maintien des objectifs originaux du programme de même que le resserrement correspondant des critères d'admission;

CONSIDERANT la persistance du bon niveau des inscriptions déjà remarqué par le Conseil des universités lors de sa première réévaluation du programme en 1981-82, de même que les améliorations intervenues depuis sur d'autres points majeurs tels: l'augmentation notable du nombre des diplômes décernés, le meilleur encadrement des étudiants dans le cadre des travaux dirigés ou encore le développement de la recherche dans le domaine couvert;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education:

(de lever le caractère expérimental rattaché au
(programme conjoint de maîtrise en gestion de pro-
(jet de l'Université du Québec depuis son approba-
(tion en 1976.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 160e séance du Conseil des universités tenue le 18 octobre 1984.